Grand Saconnex

NOVEMBRE 2016 / N°80

informations

La patinoire

Zone villas

р.6

Un label en or

p.10



Edito

par le Conseil administratif

C'est une belle consécration qui vient couronner les efforts constants que votre commune mène depuis de nombreuses années. Après avoir obtenu en 2008 le label Cité de l'Energie, qui a été confirmé en 2012 et en 2016, la ville du Grand-Saconnex est devenue la 6e commune genevoise à obtenir le label GOLD de la Cité de l'Energie. Au niveau suisse, seules 35 communes ont obtenu le label GOLD. C'est donc avec fierté qu'une délégation communale s'est rendu à Lucerne le 17 octobre pour recevoir cette distinction.

Dans ce numéro, vous découvrirez également les animations qui rythment traditionnellement l'automne saconnésien: la très attendue Nuit du Conte ou encore le marché des créateurs, exposition qui vous invite à découvrir les œuvres d'une vingtaine d'artisans, unis par la diversité et la qualité de leurs créations.

Enfin, nous souhaitons attirer votre attention sur l'article consacré, aux pages 6 et 7 à la plainte pénale qui avait été déposée par un citoyen à l'encontre du Conseil administratif et du Secrétaire général de la commune. Aujourd'hui, la justice a fait son travail et a rendu son verdict. Celui-ci est clair et sans ambiguïté : la commune est blanchie sur toute la ligne. Rien de ce qui a été avancé par ce citoyen n'était vrai. Le doute a été jeté sur la probité et l'honnêteté de vos autorités, pour des raisons que nous ignorons. Ce n'est pas avec soulagement que nous avons accueilli ce verdict, car nous savions n'avoir rien commis de répréhensible. C'est plutôt le sentiment d'un énorme gâchis, cette polémique ayant inutilement sali l'image de la commune. C'est regrettable et heureusement, la page peut maintenant être tournée.

Nous vous souhaitons une agréable lecture.

M. Laurent Jimaja, Maire

L. pimojo

M. Bertrand Favre

J / W / M. Jean-Marc Comte



Retrouvez votre commune sur Facebook facebook.com/GrandSaconnex



Inréressé par l'actualité de la commune ? Inscrivez-vous à la newsletter éléctronique : www.grand-saconnex.ch/fr/ newsletter

Impressum

Journal édité par l'administration communale du Grand-Saconnex

Rédacteur responsable : Michel Gönczy
Coordination : Bérengère Delfolie
Couverture : Jean-Jacques Kissling
Coddit a habe a Fatalla Nille a desiriatoria

Crédit photos : Fotolia, Niko, administration

communale

Conception graphique : Level Studio Impression : Imprimerie Chapuis

5'500 exemplaires sur papier 100% suisse FSC

Prochaine parution : jeudi 1^{er} décembre 2016



La patinoire est de retour

C'est parti pour une nouvelle saison sportive, ludique et conviviale à la patinoire! Du 19 novembre 2016 au 5 mars 2017, vous pourrez à nouveau vous adonner aux joies du patinage ou du hockey et profiter des délicieuses fondues, raclettes et autres mets de la «Yourte aux fondues».

Samedi 19 novembre à 11h : cérémonie d'ouverture officielle avec la mascotte du Genève Servette Hockey Club et l'aigle Sherkan; démonstration de patinage artistique avec des élèves du club des patineurs de Genève et présence de tous les patineurs du Grand-Saconnex!

Cette année, des **cours d'initiation au patinage** seront proposés les dimanches de 11h à 12h, et les mercredis de 13h à 14h. Ces cours seront gratuits, mais l'inscription obligatoire, soit à la patinoire, soit par e-mail à patinoire@grand-saconnex.ch. Début des cours : dimanche 15 novembre.

Hockey libre pour tous : tous les jeudis soir de 18h30 à 20h00, la patinoire sera réservée aux hockeyeurs amateurs (dès 15 ans) qui souhaitent pratiquer leur sport.

Toute l'équipe de la **«Yourte aux fondues»** se réjouit de vous accueillir.

A très bientôt à la patinoire du Château!

Vous trouverez toutes les informations utiles sur www.grand-saconnex.ch, rubrique sports.

Plus d'infos

i

Du samedi 19 novembre au dimanche 5 mars 2017

Horaire:

Lundi : fermé Mardi : 10h à 20h Mercredi : 10h à 20h Jeudi : 10h à 20h*

*de 18h30 à 20h réservé au hockey (dès 15 ans)

Vendredi: 10h à 21h Samedi: 10h à 21h Dimanche: 10h à 19h

Tél. patinoire : 079 958 84 48 patinoire@grand-saconnex.ch

Tél. Yourte: 077 412 66 05



Marché des créateurs

Offrez des créations locales pour Noël, rendezvous à la Ferme Sarasin pour la 4^e édition du marché des créateurs.



Marché des créateurs



Du jeudi 3 au dimanche 6 novembre 2016 Vernissage mercredi 2 novembre à 18h30

Ferme Sarasin Jeudi et vendredi de 12h30 à 19h

Samedi et dimanche de 10h à 18h

Appel aux artistes

Recherchons artistes amateurs ou confirmés pour la prochaine exposition qui aura lieu à la Ferme Sarasin

Exposition du 4 au 14 mai 2017 à la Ferme Sarasin «Recyclage / recycled»

Pour l'exposition artistique du printemps, la Mairie du Grand-Saconnex a décidé d'explorer les multiples facettes des matériaux de recyclage.

En sculpture ou en installation, en peinture ou en photo, en collage ou en maquette, laissez-vous inspirer par les déchets recyclables :

- déchets de cuisine ou de jardin*
- PET, verre
- papier et carton
- aluminium et fer blanc
- textiles
- piles
- objets encombrants*
- objets électriques et électroniques
- objets spéciaux

Permettez aux habitants du Grand-Saconnex et d'ailleurs de découvrir vos créations artistiques ! Faites de l'art avec des déchets !

*pour les déchets de cuisine ou de jardin ainsi que les encombrants, il ne s'agira pas de faire des installations, mais plutôt des photos et peinture pour des raisons évidentes d'hygiène et de place.

Pré-inscription jusqu'au vendredi 27 janvier 2017 Dépôt des dossiers jusqu'au vendredi 24 février 2017

Conditions de participations sur le site de la commune :

www.grand-saconnex.ch/fr/actualites

Nuit du conte en Suisse

La Nuit du Conte en Suisse aura lieu le vendredi 11 novembre 2016 et sera placée sous le titre« Ultra secret ».

Que de non-dits, d'interdits et de secrets vous seront contés ce soir-là au travers d'histoires d'animaux qui parlent, de héros tel Barbe Bleue ou d'histoires mythologiques comme Pandore ou le roi Midas....

Mais chut,... on ne vous en dit pas plus.



Nuit du conte en Suisse



Vendredi 11 novembre 2016

Ferme Sarasin de 17h à 23h

Entrée libre

Soupe, pain et fromage offerts par la commune Petite buvette payante



Concours hippique international

Des billets seront à nouveau à disposition pour le vendredi 9 décembre prochain (session 2, de 9h à 23h) du concours hippique international de Genève à Palexpo (le billet une fois utilisé dans la journée, n'est pas transmissible à une autre personne pour le soir).

Comme il y a beaucoup de personnes intéressées et afin de donner leur chance à tous et à toutes, un tirage au sort sera organisé pour attribuer les billets: une seule inscription par famille sera acceptée et si vous êtes parmi les chanceux, vous aurez droit à 2 billets par famille. Les gagnants seront avisés dès le 14 novembre.

Vous pouvez vous inscrire par e-mail à info@grand-saconnex.ch (en indiquant concours CHI et vos coordonnées) ou au guichet de la Mairie entre le mercredi 2 et le vendredi 11 novembre à 16h (aucune inscription ne sera prise par téléphone).

Bonne chance!

sont autorisées normalement.

Une modification de zone (MZ) est en cours d'élaboration : un refus

conservatoire 13B La LAT sera prononcé sur toute requête créant un

L'administration dispose d'un délai de 2 ans à compter du refus pour

Il est prévu d'instaurer une zone réservée. Dans l'immédiat, un refus

conservatoire 13B La LAT sera prononcé sur toute requête créant un nouveau logement. Dès l'instauration de la zone réservée, l'administration dispose d'un délai de 5 ans pour adopter une MZ.

MZ en cours : refus

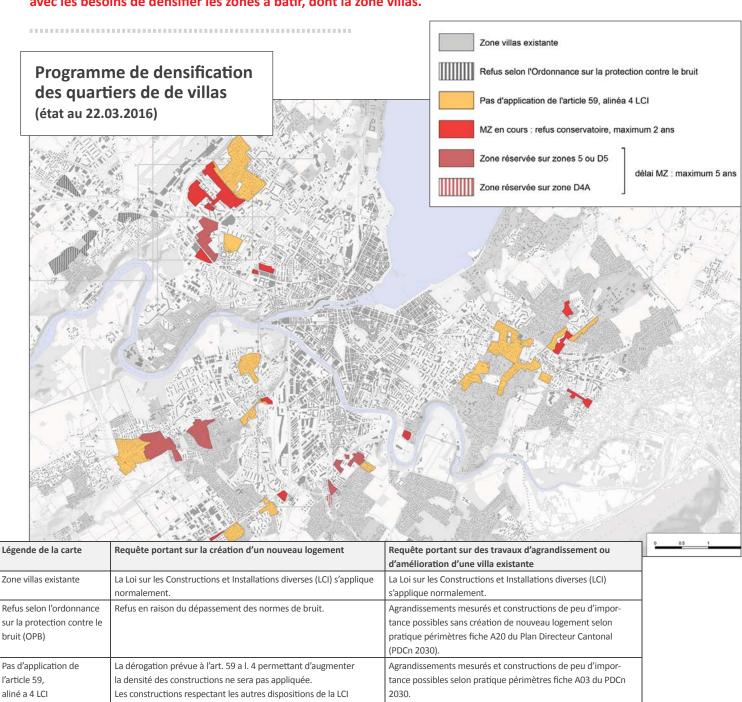
conservatoire maximum

Zone réservée sur zones 5

D5 ou D4A

La zone villas du Grand-Saconnex

Avec ses 12'000 habitants, la ville du Grand-Saconnex est en pleine expansion : elle fait partie des 10 grands projets prioritaires de développement sur le canton de Genève. D'autre part l'aéroport projette de s'agrandir afin de pouvoir faire face à l'augmentation massive estimée de voyageurs dont le nombre est prévu de passer de 15 millions de passagers à 25 millions en 2030. A cela s'ajoute la pénurie de logements à Genève avec les besoins de densifier les zones à bâtir, dont la zone villas.



Refus pendant la période couverte par le refus conservatoire.

Agrandissements mesurés et constructions de peu d'impor-

tance possibles selon pratique périmètres fiche A03 du PDCn

Quels sont les liens entre ces développements et la densification de la zone villas ?

Directives du Plan directeur cantonal 2030

En 2015, lors de l'approbation du Plan directeur cantonal (PDCn) 2030, le Conseil fédéral a enjoint le canton à donner la priorité à la densification des zones à bâtir et ce, par le renouvellement urbain ou par la densification de la zone villas par mutation progressive. Le canton prévoit ainsi d'urbaniser d'ici 2030, 11% de la zone villas du canton pour répondre au besoin accru de logements.

La motion 2278, votée en 2015 par le Grand Conseil, permet au Conseil d'Etat de compléter les moyens mis à disposition dans le PDCn (fiche A03),qui prévoit la densification par modification de zone de certains secteurs de villas,en définissant des zones réservées. Cette disposition légale vise à prolonger le délai du refus conservatoire de 2 à 5 ans pour toute construction allant à l'encontre des objectifs d'un plan d'affectation. Au terme des 5 années dévolues pour la concertation de l'élaboration du projet, d'autres étapes de la procédure (PLQ, autorisation) resteront à franchir avant leur réalisation.

L'extrait de la carte Programme de densification des quartiers de villas, ci-contre, présente les périmètres concernés par les modifications de zones tels que désignés par le PDCn.

En 2015, la zone villas du Grand-Saconnex située entre l'autoroute et le chemin des Coudriers a été concernée par ces mesures et était classée en zone réservée.

Réaction des autorités communales

Bien que le Grand-Saconnex soit au cœur des développements, les autorités communales militent pour un développement de la commune raisonnable et de qualité. C'est dans ce sens que la commune a sensibilisé le Conseil d'Etat. En effet :

- 1. le 13.04.2015, sur proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal a adopté la résolution : «moratoire sur la densification de la zone villas». Celle-ci demande au Conseil d'Etat un moratoire sur l'ouverture de procédures de déclassements dans le secteur du Grand-Saconnex et la suspension de refus conservatoires jusqu'à ce que :
 - la problématique de l'évolution de la pollution soit clairement établie et qu'un plan de mesures soit défini pour l'endiguer;

- les aménagements prévus dans les déclassements du grand projet Grand-Saconnex soient engagés et aboutis et que les infrastructures propres à réduire les nuisances soient réalisées et en service (route des Nations, jonction autoroutière du Grand-Saconnex et tram Nations - Grand-Saconnex);
- par différents courriers du Conseil administratif adressés entre 2015 et 2016 au Conseil d'Etat, celui-ci l'invite à suspendre les mesures préliminaires à un déclassement de la zone villas au Grand-Saconnex.

In fine, après de nombreuses interventions, le Conseil d'Etat a modifié la carte Programme de densification des quartiers de villas en mars 2016. Le secteur situé entre l'autoroute et le chemin des Coudriers a dès lors changé de statut. Classé initialement en zone réservée, il a été reclassé en zone villas (pas d'application de l'article 59, alinéa 4 LCI, cf. tableau cicontre).

Aujourd'hui, le maintien de la zone villas au

Grand-Saconnex est confirmé par le canton!

La zone villas aujourd'hui:

- le canton confirme le maintien de la zone villas au Grand-Saconnex ;
- les constructions sont autorisées avec une densité limitée à 0,25, respectivement 0.275/HPE (haute performance énergétique) et 0,30/THPE (très haute performance énergétique). Les dérogations permettant d'augmenter la densité des constructions jusqu'à 0.4 (respectivement 0,44 et 0,48) ne sont plus autorisées (pas d'application de l'article 59, alinéa 4 LCI);
- les propriétaires de villas peuvent donc démolir, reconstruire ou agrandir librement, mais en restant dans les limites de l'indice d'utilisation du sol de base.

Plus d'information sur internet :

Carte Programme de densification des quartiers de villas et zones réservées : http://ge.ch/amenagement/zones-reservee

Grands projets:

http://ge.ch/amenagement/grands-projets

Accusation d'irrégularités : la commune est blanchie

Souvenez-vous : en mai 2016, un citoyen accuse publiquement les autorités exécutives de la commune de violer la loi en matière de contrôle du stationnement. Aujourd'hui, la justice a fait son travail et la commune est innocente.

En effet, ce citoyen adresse un courrier à la présidente du Conseil municipal, que nous reproduisons ci-contre, en accusant les autorités d'avoir donné des instructions de ne pas délivrer d'amendes dans certains chemins communaux, soi-disant parce que d'anciens élus y vivent.

Ce même citoyen ira plus loin en déposant une plainte pénale auprès du Ministère public sur la base des faits précités, visant les trois membres du Conseil administratif et le Secrétaire général, pour « gestion déloyale des intérêts publics ». Non content de sa démarche, il signalera aussi ces prétendus dysfonctionnements à la Cour des comptes.

Aujourd'hui, la justice a fait son travail et le verdict est extrêmement clair : la commune est blanchie sur toute la ligne !

Plus en détail, le Procureur général a confié au mois de juin une enquête à l'Inspection générale des services de la police (IGS), la « police des polices ». Cette enquête a permis d'entendre les différentes personnes concernées. Sur cette base, le Ministère public a rendu une décision de non-entrée en matière en date du 15 août 2016, dans laquelle il est précisé que « contrairement aux allégations d'Alexandre Krivobok, aucune instruction n'a été donnée aux contrôleurs du stationnement de ne pas verbaliser des véhicules en infraction au chemin Torney ou à la Voie-du-Coin ». Ainsi, aucun comportement du type de celui allégué par ce citoyen n'a été mis au jour, poursuit le Ministère public. C'est donc en toute logique que la commune est complètement absoute par le Pouvoir judiciaire.

Quant à la Cour des comptes, ses représentants ont également mené leur enquête et eux aussi concluent, dans un courrier adressé le 25 août 2016 au Conseil administratif que les dysfonctionnements allégués reposaient sur une représentation inexacte des faits. Et la Cour de conclure qu'elle a décidé de ne pas conduire d'investigations plus approfondies concernant ces éléments.

Si nous avons fait le choix de publier cet article, c'est parce que nous estimons que le public a le droit d'être informé. En effet, ce citoyen ayant fait le choix d'étaler ses accusations fantaisistes publiquement (toute lettre adressée au Conseil municipal est lue en public), puis dans la presse genevoise, la commune a été inutilement salie à cette occasion. Or, la Loi cantonale sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD) prévoit que les communes communiquent spontanément au public les informations qui sont de nature à l'intéresser, à moins qu'un intérêt prépondérant ne s'y oppose. Ce citoyen ayant décidé de donner un caractère public à ses accusations, nous estimons que par symétrie, les Saconnésiens ont le droit de connaître l'issue de cette affaire. Par ailleurs, il faut savoir aussi que cette procédure a, malheureusement, coûté plusieurs milliers de francs au contribuable, puisque de nombreuses heures de travail ont été consacrées à répondre à ces accusations farfelues et que, de surcroit, la commune a dû mandater un avocat pour défendre ses intérêts.

Cet épisode, inventé de toutes pièces par ce citoyen, trouve ainsi son épilogue. C'est une bien triste affaire, qui a semé le trouble dans la commune alors que l'ensemble de ses employés et élus ont agi de manière parfaitement conforme au droit.

Pribune de Genève | Samedi-dimanche-lundi 14-15-16 mai 2016

Genève 13

Grand-Saconne

Un habitant accuse la Commune, celle-ci l'attaque pour calomnie

Un citoyen a saisi la Cour des comptes. Selon lui, des agents auraient pour ordre de ne pas verbaliser dans certains quartiers où résident des explois

Acordine Torolousto

La Canal Securities Let the servery and shad deep summon the sidence; and shad deep summon the standard securities and servery and securities and servery and securities an

«Traitement de faveur»

real", ego haber an transf dominent dependent autoes, de nome en transferent de famer et transferent autoes de famer et lande de famer et lande de famer et la de famer et lande de famer et la de famer et numéraje. Il soutiern egu nes des des des pour actuérn augrée du compute contrôleurs de augrée du compute contrôleurs de substantement de la pour actuérn nes les voluers en édocition au pour de la compute en édocition au de la considera de la compute de quarriers. Il indégue revié des confrances de la contrôleur de pour considera de la contrôleur de pour les consideres en des en dans en des considers. El plus de considere en colment de puis de considere en colment de puis de considere en consentnitéres. Autreme de la passa des autrem de la processor en renealmitéres. Autreme d'a passa des dimensales.

Dans une autre lettre, destinée conc fois à la CdC, il pointe d'autres éléments: il s'impaiée notamment de la gestion du personnel communul - des employés seruient «un souffrance et en burnout» et ques-



profites of shreat de poetra righte. Thousand amende well indices, a committe que des voltemes en red or antipoles de lanc o de ente qui contracte de la contracte de la contracte de exector de non verblacimon any exector de non verblacimon any estadores de la committe de la contracte de pastir de proportios, con el pastir de proportios, con de pastir de proportios, con proportios de la contracte de partir de contracte le Consorti que l'impres contra une engage institutation de la consequencia partire de contracte le Consorti proportion partire de me appartire promonerpo sia en cas partirolale partire de la contracte de la contracte pour recolor de la submissione pour recolor de la contracte pour recolor de la contracte pour recolor po

d les citoyens sals
15. des dibyens
15. des di

Mairie du Grand-Saconnex A l'Att. de la Présidente du Conseil Municipal Route de Colovrex 18 1218 Le Grand-Saconnex

Genève, le 25 avril 2016

Madame la Présidente,

1218 Le Grand-Saconnex

Je vous adresse ce jour ce courrier pour vous exprimer mon inquiétude concernant la gestion de la commune du Grand-Sacornex, dont je suis résident depuis seize années.

Je me suis aperçu que les citoyens et résidents de cette commune ne sont pas traité d'une manière équitable et en toute égalité, concernant le stationnement des véhicules.

Je ne vous parle pas des zones + de 15 heures qui transforment le Grand-Saconnex en vétitable P+R sans abonnement et au détriment des résidents, ni des voitures constament garés en contre sens des voies de circulations, au mépris des règles élémentaires en matière de sécurité.

Je veux attirer votre attention que sur la Voie du Coin comme sur le Chemin Torney, jamais le moindre véhicule stationné sur les places de parking, ou en dehors, ou sur le trottoir en sortie de virage ne sont jamais verbalisés!

Est-ce par le fait que d'anciens élus, conseillés administratifs ou élus y vivent ?

Une personne du corps des contraventions m'a clairement indiqué qu'elle avait reçu ordre de ne pas verbaliser !

De ce fait, je vais déposer une plainte pénale pour que la lumière soit faite sur ces pratiques illégales et pour l'égalité des citoyens devant la Loi.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente en mes respectueuses salutations.

Alexandre Krivobok

(Copies faites au Conseil Administratif et à la Cour des Comptes de l'Etat)

Cité de l'énergie : l'or Cité de l'énergie Le Grand-Saconnex european energy award



La ville du Grand-Saconnex est fière de vous annoncer qu'elle a obtenu le label «Cité de l'énergie GOLD» en septembre 2016. Une cérémonie officielle a eu lieu le 17 octobre 2016 à Lucerne, en présence de M. Walter Steinmann, Directeur de l'Office fédéral de l'énergie et Directeur du Forum **European Energy Award.**



Le label «Cité de l'énergie» fait partie du programme SuisseEnergie. Grâce à lui, villes et communes contribuent de manière significative à l'amélioration de la qualité de vie et à la protection du climat. C'est une distinction pour les communes qui réalisent concrètement une politique communale durable en matière d'énergie, de trafic et d'environnement. Le label GOLD signifie que la ville du Grand-Saconnex a entrepris les démarches nécessaires pour atteindre une reconnaissance au niveau européen European Energy Award (la commune a obtenu le label Cité de l'énergie en 2008).

Dès les années 90, la commune s'est engagée dans le processus du développement durable. Depuis lors, nous avons procédé à des modifications de notre consommation d'énergie et une série de mesures ont été prises. En voici quelques-unes :

• la planification énergétique territoriale a été étudiée à travers le CET (concept énergétique territorial). Celui-ci permet de faire la lumière sur le type d'énergie disponible dans les différents secteurs de la commune en respectant les principes de la société à 2000 Watts;

- un meilleur suivi énergétique des bâtiments ;
- la ville du Grand-Saconnex consomme uniquement de l'électricité Vitale Vert dans ses installations ;
- plusieurs opérations éco-sociales ont été menées dans le but de faire baisser la consommation d'énergie.

Nous sommes sur la bonne voie. L'avenir dépend de tous, habitants, entreprises et collectivités. Ensemble nous avons le devoir de nous investir.

En devenant «Cité de l'énergie GOLD», le Grand-Saconnex s'engage à établir de nouveaux objectifs et à agir pour le bien-être de tous. Nous vous tiendrons régulièrement informés dans le GSI des actions menées.

Le Grand-Saconnex devient la 6^e commune genevoise à obtenir le label GOLD. Au niveau suisse, sur 2602 communes, seules 34 ont obtenu le label GOLD.

Plus d'information sur www.citedelenergie.ch



Francine Mamin-Tissot, Présidente du Conseil municipal, Isabel Barral, architecte déléquée à l'énergie, Mme Eliane Michaud Ansermet, Présidente de la commission de l'Agenda 21 et M. Jean-Marc Comte, Conseiller administratif



Observez les deux dessins et découvrez les différences. Quel est le lieu qui a été illustré ? A vous de jouer!

......





Billets offerts

Conditions pour l'obtention des billets :

- habiter au Grand-Saconnex;
- 2 billets-cartes par personne et par match ou répétition ;
- chaque habitant a la possibilité de profiter 2 fois de chaque offre au maximum durant la saison :
- billets disponibles au plut tôt 10 jours avant l'événement;
- pas de réservation par téléphone

Lions de Genève

10 billets par match des Lions joué à domicile et uniquement pendant le championnat (sont exclus : les matchs de la ligue et de play-off)
Calendrier : www.lionsdegeneve.ch

Genève-Servette Hockey Club 6 billets par match à domicile Calendrier: www.gshc.ch

Orchestre de la Suisse Romande (OSR)
10 cartes (en prêt) permettant
d'assister aux répétitions de l'OSR

Solution du jeu

Vous trouverez la solution du jeu des 7 erreurs en page 13.



Un propriétaire ou Vert

C'est avec un plaisir non dissimulé qu'une quinzaine de locataires a accepté la proposition d'un propriétaire d'immeuble aux idées plutôt vertes!

Au pied de l'immeuble situé au 8-10 chemin du Pommier, il y avait un terrain inutilisé. Le propriétaire a pris la décision de le proposer aux habitants souhaitant avoir leur propre potager.

Par le biais de la régie Bory SA, les locataires ont été informés de cette initiative. La régie a reçu plusieurs réponses positives et l'aventure a commencé. Les habitants intéressés se sont inscrits et ont bénéficié des conseils d'un jardinier professionnel. Ensemble ils ont fabriqué les parcelles et planté leurs premiers semis.

Le terrain est fermé, seuls les «propriétaires» d'une parcelle en ont la clé. Ils ont la responsabilité de cet endroit qui leur est mis à disposition.

Outre ramener de bons légumes à la maison, cette initiative a permis aux locataires de se rencontrer, de mieux se connaître mais aussi de s'entraider. Lors des vacances d'un jardinier, ce sont les voisins qui s'occupent de la parcelle, à charge de revanche!

Nous avons rencontré un habitant de l'immeuble, ravi de cultiver un petit bout de terre.

«Mes enfants jardinent avec moi, ils participent. Grâce à notre petit jardin, nous mangeons de belles tomates, des salades, du céleri, le tout aromatisé de thym ou de basilic, quelle fierté de manger ce que l'on a cultivé»!

Cette initiative privée fera peut-être des émules, peutêtre qu'au pied de votre immeuble, il y a la possibilité de créer un potager urbain et que votre régie ou votre propriétaire serait d'accord d'entrer en matière ?



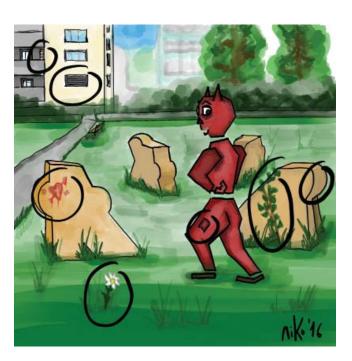
Calendrier de levées des déchets

La calendrier de levées des déchets sera distribué dans vos boîtes aux lettres au début du mois de décembre. Il sera également disponible sur www.grand-saconnex.ch.

Qu'est-ce qui change en 2017 ? Certaines collectes auront lieu les jours fériés afin d'éviter les désagréments liés à une accumulation de grandes quantités de déchets après plusieurs jours sans ramassage.

Solution du jeu page 9

Vous avez reconnu le lieu ?
Parc des Marronniers
Monument du 700^e Anniversaire de la Confédération Suisse (4 sculptures = 4 femmes = 4 cultures)



BC Swing

Club de rock'n'roll acrobatique et boogie woogie, le BC Swing propose des cours pour les enfants dès 4 ans, les adolescents et les adultes.

En plus des cours qui ont lieu chaque semaine, nous organisons divers événements les samedis tels que stages et spectacles.

Vous trouverez les descriptifs des cours et toutes les informations sur www.bcswing.com/cours

Le prix est de CHF 320 pour l'année scolaire 2016-2017 et si vous résidez sur le Grand-Saconnex, vous bénéficiez d'un rabais de 10%.

Salon de la Bougie

Nous sommes fières de vous annoncer que, grâce à votre participation, nous avons pu reverser, en date du 16 mars 2016, la belle somme de CHF 24'500.- à plusieurs associations caritatives en Suisse et de par le monde.

Rendez-vous du 25 novembre au 4 décembre 2016 pour (re)découvrir l'univers féerique du Salon de la Bougie à la Ferme Sarasin, du lundi au vendred de 10h à 19h, samedis et dimanches de 9h à 19h.

Venez vous émerveiller devant un nombreux choix de bougies, des décorations de Noël et de nombreuses friandises pour les fêtes!

Fabriquez votre bougie personnalisée en cire d'abeille dans notre atelier de trempage ouvert tous les après-midis!

Et pour les petits visiteurs, un atelier de bricolage de Noël aura lieu le mercredi après-midi dès 13h30, les samedis et dimanches dès 9h.

Le Comité du Salon de la Bougie vous attend donc encore nombreux cette année I

Lorsqu'il neige...



En cas de chute de neige ou de verglas, les trottoirs doivent être nettoyés le plus rapidement possible. Nous rappelons que ce travail incombe aux propriétaires, aux locataires d'arcades, aux concierges ou, à leur défaut, à toute autre personne désignée à cet effet par le régisseur ou par le propriétaire.

Les services communaux dégagent en priorité les voies de circulation, les passages piétons, les arrêts TPG, les accès des écoles, les écoulements d'eau et les zones à risque.

Il est conseillé aux automobilistes d'adopter une conduite prudente et d'équiper leurs véhicules de pneus neige. Quant aux piétons, mieux vaut sortir bien chaussés.

Un effort pour l'environnement : la commune a réduit, depuis 2013, les surfaces déneigées et salées.

AGENDA



Conseil municipal

Les prochaines séances du Conseil municipal se dérouleront les lundis 14 novembre * et 5 décembre 2016. * questions du public au Conseil

municipal

Nous rappelons que les séances sont ouvertes au public et que les procèsverbaux adoptés par le Conseil municipal peuvent être consultés sur le site internet de la commune.

www.grand-saconnex.ch

Personnel communal



Engagement au service de la police municipale

Le 1er octobre 2016, Mme Laurence Marty-Ciraudo a été engagée en qualité de commise administrative au service de la Police municipale.

Le Conseil administratif lui souhaite la bienvenue au sein de l'équipe de la ville du Grand-Saconnex.

Conseil municipal

Séance du 12 septembre 2016

Le Conseil municipal a approuvé les délibérations suivantes :

- ouverture d'un crédit biennal 2017-2018 de CHF 208'000.- pour la suite de la mise en œuvre de l'Agenda 21 communal;
- ouverture d'un crédit de CHF 260'000.- pour le suivi énergétique de 6 bâtiments communaux.

De plus, il a renvoyé à la commission sociale la motion «pour la création d'un foyer de jour généraliste au Grand-Saconnex».

Séance du 10 octobre 2016

Le Conseil municipal a approuvé les délibérations suivantes :

- Approbation du règlement du Conseil municipal
- Aménagement du lieu-dit Pré-du-Stand
- Crédit complémentaire de CHF 355'000.- relatif à la réfection du terrain D. au Centre sportif du Blanché.

La résolution « pour une adhésion de la Ville du Grand-Saconnex à l'Union des villes genevoises a été refusée par la majorité du Conseil municipal.

Le Conseil municipal a accepté à la majorité le rapport de minorité concernant le projet de réaménagement de la Ferme du Pommier. La commission ad hoc poursuit ses travaux.





Mairie: administration, finances

Route de Colovrex 18 - CP 127 1218 Le Grand-Saconnex

Tél. 022 920 99 00 Fax 022 920 99 01

info@grand-saconnex.ch www.grand-saconnex.ch

Heures d'ouverture :

du lundi au jeudi de 8h à 11h30 et de 13h30 à 17h, vendredi de 7h à 16h (sans interruption)

Cartes d'identité :

du lundi au jeudi de 8h à 11h et de 13h30 à 16h30, vendredi de 7h à 15h (sans interruption)

Service technique

Route de Colovrex 20

Tél. 022 920 99 00 Fax 022 920 99 02

Heures d'ouverture :

du lundi au vendredi de 8h à 11h30

CVHS - Centre de voirie, horticole et de secours

Impasse Colombelle 12 Tél. 022 920 97 20

Police municipale

Tél. 0800 1218 18 Fax 022 929 70 77

Corps intercommunal de contrôleurs du stationnement

Chemin Edouard-Sarasin 47 Tél. 022 929 70 70

Gendarmerie - poste de Blandonnet

Tél. 022 427 62 10

Arrondissement de l'Etat civil Grand-Saconnex et Pregny-Chambésy

Mairie de Pregny-Chambésy

Route de Pregny 47 - 1292 Chambésy

Tél. 022 758 03 20 Fax 022 758 03 22

Heures d'ouverture :

du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 ou sur rendez-vous

Institution genevoise de maintien à domicile, Antenne de maintien à domicile (AMD)

Rue Sonnex 3 - 5 Tél. 022 420 26 40 En cas d'urgence Tél. 022 420 20 00

Centre d'action sociale (CAS)

Rue Sonnex 3 - 5 Tél. 022 420 39 90

Paroisse des 5 communes (protestante)

Chapelle des Crêts

Chemin des Crêts-de-Pregny 9 Andreas Fuog, pasteur

Tél. 022 788 30 84

Paroisse catholique

Eglise Saint-Hippolyte

Chemin Auguste-Vilbert Cure : route de Ferney 165 Abbé Alain-René Arbez, curé

Tél. 022 798 80 86



agenda novembre 2016

du jeudi 3 au dimanche 6

Marché des créateurs

Ferme Sarasin Je-ve de 12h30 à 19h - sa-di de 10h à 18h Vernissage le 2 novembre à 18h30

Organisation: administration communale

samedi 5

Petit-déjeuner gourmand

Ferme Sarasin de 8h à 13h

Organisation : Association des Amis du Four à Pain

Course de caisses à savon

La Voie-du-Coin, dès 13h30 essais, course à 14h30 Buvette et petite restauration Reportée au 12 novembre si mauvais temps

Organisation : Les amis de la roue libre et le Centre de loisirs et de rencontres

vendredi 11

Nuit du conte en Suisse

Ferme Sarasin de 17h à 23h

Organisation : les conteurs de Genève

samedi 12

Salon des petits éditeurs

Ferme Sarasin de 9h à 18h

Organisation: Association Ptolémée et

association Encre fraîche

Kermesse annuelle et Ceilidh écossais

Salle communale des Délices Kermesse de 9h30 à 16h, entrée libre Ceilidh écossais de 18h30 à 22h (CHF 30.-) Commande de billets : nwilso@gmail.com

Organisation : Eglise écossaise de Genève

lundi 14

Conseil municipal

Salle communale des Délices à 20h Questions du public au Conseil municipal

samedi 19

Concert de la Sirène

avec les Cadets de Genève Salle communale des Délices à 20h15

Organisation : La Sirène, Harmonie municipale

Ouverture de la patinoire

Cérémonie d'ouverture, place de Fête à 11h *Organisation : administration communale*

dimanche 20

Sac O'nnex «The Fourth»

La Colombière, route de Ferney 171 Manifestation celte, buffet varié, récit historique, musique, marché breton - CHF 32.-/pers. – réservations : nadjasaconnex@outlook.com ou 078 855 59 04

Organisation : Sac O'nnex

du vendredi 25 au dimanche 4 décembre

Salon de la Bougie

Ferme Sarasin, lu-ve de 10h à 19h, sa-di de 9h à 19h Ateliers pour les petits et les grands

Organisation: Salon de la Bougie

Grand Salon du Santon de Provence

Ferme Sarasin de 9h à 18h Dernière édition du Grand Salon, tarifs attractifs

Organisation: Grand Salon du Santon de Provence